



PRÉFET DE VAUCLUSE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE MONIEUX**

OBJET

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter du 30 juin 2014 de Madame et Monsieur Jean-Luc Pontet- domiciliés, élevage de chiens des gorges de la Nesque – Ferme les Auvergnats – 84390 MONIEUX, à titre de régularisation, pour un élevage de 200 chiens (Chiens (activité d'élevage, vente, transit, garde, détention, refuge, fourrière, etc.) à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines) sur la commune de Monieux.

Ce projet est répertorié dans la nomenclature des installations classées sous la rubrique 2120, relevant du classement de l'enregistrement, installation exploitée sans l'autorisation requise.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Jean-Luc PONTET courriel : pontet.jeanluc@orange.fr . Téléphone portable 06 08 00 26 62 .

DECISION

A l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'autorisation d'exploiter sera soit un arrêté préfectoral, le cas échéant assorti des prescriptions particulières complémentaires, soit une décision de refus.

Le préfet de Vaucluse statue sur la demande dans un délai de trois mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Gérard CHAMPEL a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

DATE D'OUVERTURES-DUREE

L'enquête publique se déroulera en mairie de Monieux à compter **du lundi 1er avril 2019 pour une durée de 33 jours, jusqu'au vendredi 3 mai 2019 inclus.**

DOSSIER

Le dossier d'enquête comprend une étude d'impact et une étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis de la commission départementale de la nature des sites et des paysages et l'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAOQ).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier :

- physiquement en mairie de le PONTET: en consultant le **dossier papier** :

<p>Mairie de Monieux Place Jean Gabert 84390 Monieux</p>	<ul style="list-style-type: none">• Lundi Mardi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30• Mercredi matin de 9 h 30 à 12 h• Jeudi et Vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
---	---

- par voie dématérialisée, en consultant le dossier sur le **site internet** de l'État en Vaucluse à l'adresse suivante www.vaucluse.gouv.fr .
- physiquement, sur un **poste informatique** mis à disposition à la Maison de services au public – Communauté de communes Ventoux Sud - Quartier Mougne à 84390 SAULT (Lundi : Fermé Mardi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h Mercredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h Jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de Vaucluse (DDPP) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

RECUEIL ET TRANSMISSION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations du public, en mairie de Monieux :

Mairie de Monieux Place Jean Gabert -84390 Monieux	Mercredi 3 avril 2019 de 9 h 30 à 12 h Vendredi 19 avril 2019 de 14 h 30 à 17 h 30 Mercredi 24 avril 2019 de 9 h 30 à 12 h Vendredi 3 mai 2019 de 14 h 30 à 17 h 30
--	--

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut également faire part de ses observations et propositions par les moyens suivants :

- sur le **registre d'enquête**, tenu à sa disposition, en mairie de Monieux aux horaires d'ouverture de la mairie. Ce registre à feuillets non mobiles est coté et paraphé par le commissaire enquêteur
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : mairie-de-monieux@orange.fr avec en objet « *Enquête publique PONTET* ». Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) dans les meilleurs délais de publication ;
- par **courrier postal** à l'adresse suivante : Mairie de Monieux, A l'attention de M. le commissaire enquêteur « *Enquête publique PONTET* » - Place Jean Gabert -84390 Monieux

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles reçues par le commissaire enquêteur les jours et heures de permanence, sont consultables :

- au siège de l'enquête ;
- sur le site internet de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) dans les meilleurs délais de publication.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur établit ensuite un rapport et des conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- en mairie de Monieux
- à la direction départementale de la protection des populations ;
- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.

Les frais d'affichage et d'insertion du présent arrêté, l'indemnisation du commissaire enquêteur, ainsi que tout autre frais auquel pourrait donner lieu l'instruction de la demande précitée, sera à la charge du pétitionnaire.

La note de présentation non technique du projet et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis, pour information, au conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques (R189-39 Code Env.).

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
de la Protection des Populations

Yves ZELLMAYER